Registre de traitements

Définition

Le registre de traitement est l'outil de recensement de l’ensemble des traitements mis en œuvre sur des données et de disposer d'une vue d'ensemble de ce que vous faites avec les données personnelles au sein d'une organisation. Ce registre est prévu par l'article 30 du RGPD et il participe à la documentation de la conformité.

A quoi ça sert ?

DPD ou DPO (délégué à la protection des données)

From:
https://wiki.sio.bts/ - **WIKI SIO : DEPUIS 2017**

Permanent link:
https://wiki.sio.bts/doku.php?id=cejmaregtrait&rev=1673354630

Last update: **2023/01/10 12:43**